

PLAN H S S E

L'axe principal de ce projet constitue le lieu d'opération. En effet, nous avons dénombré 3 lieux importants à savoir nos bureaux, sur le chemin des ports et aux ports.

1- Les bureaux de notre compagnie :

- **Champs d'application** : Applicable pour tout le personnel.
- **Hygiène** : Chacun doit préserver sa propreté physique ainsi que la propreté de son territoire de travail en plus de la propreté des lieux assuré par la compagnie. Assurer la propreté des installations sanitaires.
- **Santé** : Un dossier médical par personne est à observer et qui doit être actualisé annuellement suite à la visite du médecin de travail. En cas de problème de santé lors de son travail, l'employé est autorisé à quitter le lieu de travail dans le quart d'heure pour consultation du médecin (CNSS ou Privé).

* Tout nos employés sont affiliés à la sécurité sociale, en plus d'une assurance groupe et d'une assurance capital décès.

- **Environnement** : Les locaux doivent être bien aérés, éclairé. Ils doivent être aménagés de la sorte à assurer la propreté permanente.

2- Le trajet entre nos bureaux et les sites de travail (ports et aéroports):

- **Champs d'application** : Applicable pour les coursiers, chauffeurs et commis en douane.
- **Hygiène** : Chacun doit préserver la propreté du moyen de transport. Assurer la propreté des outils de travail. Interdiction de fumer .
- **Santé** : Le chef département logistique et transport apprécie l'état de santé des employés assurant le travail sur site.
- **Environnement** : Lors de chaque entretien du véhicule, un contrôle systématique du niveau des gaz émis avec la norme autorisée. Chaque chauffeur est responsable de sa propre sécurité, de la

sécurité des personnes accompagnant, des utilisateurs de la route et du véhicule.

3- Sur le site de travail :

- **Champs d'application** : Applicable pour les coursiers, chauffeurs et commis en douane.
- **Hygiène** : Respecter les consignes d'hygiène imposées par le site de travail.
- **Santé** : Fournir les premiers secours en cas d'incident et contacter rapidement les urgences.

Sur le site deux sources de risque majeur peuvent se présenter : Lors de la manipulation de la marchandise (Containers, colis) pour visite douanière et lors de la manutention pour chargement sur camion.

Nous nous conformons aux consignes de sécurité de l'ISST (Institut de Santé et de Sécurité du Travail) dont voici un aperçu.

Opération de Manipulation de la marchandise pour visite :

Le responsable de transport et logistique dispose d'avance des données sur la marchandise lui permettant de répartir à l'avance les tâches des ouvriers qui l'accompagne. Il doit disposer de la carte de sécurité de la marchandise si disponible. Attente de l'arrivée de la marchandise par le responsable du site, attente de l'entreposage sur le quai spécifique pour la visite et le recul de l'engin élévateur. Les ouvriers doivent avoir avec eux impérativement les outils de travail adéquat pour leur action. Le responsable de transport et logistique doit vérifier que la marchandise ne comporte aucun dégâts apparents et aucun manque en dénombrement, sinon il y'a lieu d'avertir nos bureaux pour suites utiles. Les ouvriers doivent éviter de se blesser lors de leur action en respectant les consignes d'utilisation sous la vigilance du responsable de transport et logistique. Ils doivent manipuler la marchandise du client avec précaution. Les ouvriers doivent à la fin de la visite refermer la marchandise toujours en suivant les mêmes consignes de sécurité à l'ouverture. Le responsable de transport et logistique doit remettre le cadenas ou imposer ses marques de repères sur l'adhésif qui referme la marchandise pour s'assurer que lors de l'enlèvement final, la marchandise est intacte.

Opération de Manutention pour chargement sur camion :

Le responsable de transport et logistique, disposant des informations sur la marchandise et après vérification de son état, doit commander le moyen de transport adéquat. Si la marchandise est dangereuse, il doit contacter notre correspondant spécialisé en la matière sinon contacter

notre transporteur habituel. Il doit par ailleurs entreprendre les vérifications nécessaires du camion et exiger un changement s'il y a un dysfonctionnement quelconque. Une fois le camion sur place, le responsable de transport et logistique donne l'ordre de manutention et chargement.

La manutention peut être effectuée manuellement par nos ouvriers tout en appliquant les règles et techniques basées sur les principes de la kinesthésie, pour lesquelles ils ont été formés et sensibilisés par affichage dans leur bureau.

Lorsque la manutention nécessite le recours aux engins, le responsable de transport et logistique doit observer la distance de sécurité nécessaire avec son équipe tout en assistant le conducteur de l'engin en cas de nécessité pour le bon déroulement de l'opération tout en respectant les normes de chargement des camions.

Le responsable de transport et logistique doit s'assurer du bon conditionnement de la marchandise avant le départ du camion et ce conformément aux normes en vigueur.

Environnement : Le responsable de transport et logistique doit rappeler au chauffeur les consignes de sécurité à suivre lors du trajet afin de préserver sa sécurité, celle d'autrui et l'environnement.

Si la marchandise est dangereuse, le responsable de transport et logistique doit s'assurer qu'aussi bien le moyen de transport que la marchandise comportent les affiches nécessaires indiquant la nature dangereuses. Si des déchets sont recueilli lors de la visite, il y'a lieu de les collecter et de les mettre dans les endroits appropriés.

Des réunions de sensibilisations internes et externes seront à tenir périodiquement afin d'assurer la bonne application des procédures du système HSSE.

En cas d'incidents, des rapports doivent être préparés suite aux investigations et par lesquels nous tenons les leçons à prendre et nous mettons à jour notre système.

Des contrôles seront à fixer afin de s'assurer de la conformité aux règles imposées dans le système HSSE